

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 9 août 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 9 août 2022 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois et Lorraine Demers, sous la présidence du maire suppléant, Gilles Martin, formant quorum.

Madame Julie Bédard est aussi présente comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur Louis-Georges Simard est absent.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Martin ouvre la séance à 20 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Gilles Martin fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2022
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022
- 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2022
- 6) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7) Étude d'opportunité pour un regroupement municipal (point reporté)
- 8) Paramédic Québec : autorisation de passage

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 9) Surplus affecté pour l'eau potable et les égouts
- 10) Programmation TECQ
- 11) Emprunt temporaire pour le prolongement d'aqueduc

RESSOURCES HUMAINES

- 12) Embauche de la technicienne à la comptabilité

VOIRIE

- 13) Analyse de la qualité des matériaux pour la recharge de plage

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14) Réparations à l'usine de traitement des eaux usées

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 15) PIIA : 192, chemin de la Cinquième-Grève Ouest
- 16) PIIA : 123, chemin de l'Anse-des-Mercier

LOISIRS ET CULTURE

- 17) Fête des cerfs-volants
- 18) Demande au FDMK

AUTRES

- 19) Approbation des comptes
- 20) Subvention comité d'embellissement
- 21) Correspondance
- 22) Période de questions

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

- 23)** Dates des prochaines rencontres
- 24)** Rencontre de travail : 30 août à 19h
- 25)** Rencontre de Conseil : 6 septembre à 20h
- 26)** Fermeture de la séance

22-08-01 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire suppléant est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire suppléant demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-08-02 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire suppléant est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire suppléant demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-08-03 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2022 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire suppléant est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire suppléant demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

22-08-04 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

6. Suivi aux procès-verbaux

7. Étude d'opportunité pour un regroupement municipal

Point reporté

8. Paramédic Québec : autorisation de passage

ATTENDU QUE le tour Paramédic Québec passera dans les rues de la Municipalité le 18 septembre prochain ;

22-08-05

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le tour Paramédic Québec à circuler sur les rues de la Municipalité.

ADOPTÉ

9. Affectation du surplus accumulé libre pour aqueduc et égout

ATTENDU QUE la Municipalité a taxé en 2020 et 2021 les citoyens utilisateurs du réseau d'aqueduc et d'égout pour le maintien des services, mais également afin de créer une réserve afin de pallier les bris potentiels ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2020 un surplus de 29 670 \$ pour le service d'aqueducs et un surplus de 19 440 \$ pour le service d'égouts ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en 2021 un surplus de 20 520 \$ pour le service d'aqueducs et un surplus de 17 084 \$ pour le service d'égouts ;

22-08-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil affecte les sommes suivantes à partir du surplus libre au surplus affecté soit :

- 50 190 \$ pour le réseau d'aqueduc
- 36 524 \$ pour les services d'égout.

ADOPTÉ

**10. ADOPTION DE LA VERSION 4 DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

22-08-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

11. Emprunt temporaire pour le prolongement d'aqueduc

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt de 641 788\$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur les chemins du Haut-de-la-Rivière, du Fronteau et du Sud-de-la-Rivière a été accepté par le MAMH en date du 22 juin 2022 ;

ATTENDU QU'un financement temporaire est requis jusqu'au moment où l'emprunt qui sera fait suite au règlement d'emprunt ;

22-08-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à ouvrir un emprunt temporaire d'un montant total de 641 788\$ pour la réalisation des travaux du prolongement du réseau d'aqueduc auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse-de-La-Pocatière ;

QUE le Conseil mandate le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer les documents relatifs pour l'ouverture de l'emprunt temporaire. De même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin et généralement à faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le Conseil demande à la Caisse populaire d'accumuler les intérêts jusqu'à l'ouverture de l'appel d'offres public pour l'emprunt résultant du règlement d'emprunt.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

QUE le Conseil autorise le paiement nécessaire de tous frais exigés pour l'ouverture de l'emprunt temporaire.

ADOPTÉ

12. Embauche de la technicienne à la comptabilité

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande madame Geneviève Caron au poste de technicienne à la comptabilité à raison de 35 heures par semaine en date du 6 septembre prochain ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette recommandation ;

22-08-09

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Geneviève Caron au poste de technicienne à la comptabilité de la Municipalité de Rivière-Ouelle aux conditions présentées en annexe.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat d'embauche pour madame Geneviève Caron.

ADOPTÉ

13. Analyse de la qualité des matériaux pour la recharge de plage

ATTENDU QUE les travaux de recharge de plage devant le 202, chemin de la Pointe auront lieu en septembre prochain ;

ATTENDU QUE les matériaux qui seront mis sur la plage doivent être analysés afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci ;

ATTENDU QUE Englobe a fait une offre de services au montant estimé de 8 213\$ plus taxes ;

QUE l'offre de services a été recommandée par la FQM (section ingénierie) ;

22-08-10

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Englobe au montant estimé de 8 213\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense ainsi que le paiement et que les crédits budgétaires requis en sus de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique seront prélevés à même le surplus accumulé libre.

QUE le Conseil mandate la directrice générale, greffière-trésorière à signer les documents relatifs à l'offre de services. De même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à cette fin et généralement à faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

14. Réparation à l'usine de traitement des eaux usées

ATTENDU QU'une réparation a été nécessaire sur une pompe pour un montant d'environ 4 500\$;

ATTENDU QU'un moteur du bassin tampon a nécessité une réparation au montant de 1 500\$;

ATTENDU QUE Xylem a fait suivre son rapport de vérification et recommande des réparations additionnelles d'entretien pour différentes pompes pour un montant de 4 541\$ plus taxes ;

22-08-11

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine les dépenses pour les réparations nécessaires déjà réalisées pour environ 6 000\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 4 541\$ plus taxes pour les réparations d'entretien à venir.

QUE les crédits budgétaires soient prélevés à même le surplus accumulé réservé pour les égouts.

ADOPTÉ

15. PIIA : 192, Chemin de la Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE les propriétaires du 192, chemin de la Cinquième-Grève Ouest ont fait réaliser un certificat de localisation ;

ATTENDU QUE le certificat a révélé que la rallonge du bâtiment, la galerie et l'escalier sont dérogatoires en lien avec les marges de recul ;

ATTENDU QUE cela implique 3 demandes de dérogations mineures :

- Marge arrière du chalet de 2,83 M plutôt que 9 M ;
- Marge arrière du balcon de 1.33 M plutôt que 2 M ;
- Marge arrière des escaliers de 0,73 M plutôt que 2 M ;

ATTENDU QUE l'agrandissement a été réalisé grâce à un permis donné en 1992 et que ce dernier donne peu de détail ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de trois dérogations mineures ;

22-08-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise les 3 dérogations mineures ci-haut.

ADOPTÉ

16. PIIA : 123, Chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le 123, chemin de l'Anse-des-Mercier fait partie du PIIA ;

ATTENDU QUE les murs de l'immeuble sont à refaire ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

ATTENDU QUE les murs seront réalisés en bardeaux de cèdre de couleur gris vieillie, les moulures blanches ;

ATTENDU QUE les fenêtres seront en PVC blancs à 6 carreaux pour le rez-de-chaussée et à 4 carreaux pour le premier étage ;

ATTENDU QUE la galerie sera de couleur acajou sur la façade avant (25 pieds de large par 68 pouces) ;

ATTENDU QUE la porte avant sera de la même couleur que la galerie ;

ATTENDU QUE la porte de côté sera en acier blanc ;

ATTENDU QUE des gouttières blanches seront ajoutées en arrière et avant du bâtiment ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement du PIIA ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil l'émission du permis de rénovation ;

22-08-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise l'émission du permis.

ADOPTÉ

17. Fête des cerfs-volants

ATTENDU QUE la fête du cerf-volant aura lieu le 27 août prochain ;

22-08-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour les activités pour un montant d'environ 1 000\$.

ADOPTÉ

18. Demande au FDMK

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

ATTENDU QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

ATTENDU QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$ par activité ;

22-08-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité.

QUE le Conseil s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

QUE le Conseil s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2022 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturelle pour la fête du cerf-volant.

ADOPTÉ

19. Approbation des comptes

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2022, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 328 977.62\$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de juillet 2022, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 115 607.91\$;

22-08-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2022 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

20. Subvention comité d'embellissement

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement s'occupe de l'aménagement paysager et de l'entretien des sites aménagés à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le Comité a besoin d'un budget de fonctionnement pour la saison estivale 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité a besoin d'un budget pour différentes réalisations pour les fêtes du 350^e et l'aménagement des plates-bandes de fleurs ;

22-08-17

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité verse un montant de 1 500 \$ pour le fonctionnement.

QUE le Conseil remercie l'équipe du Comité d'embellissement pour son implication dans la communauté.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

21. Correspondance

- Programmation #4 de la TECQ est approuvée
- Ministère des pêches et océans qui approuve les travaux de recharge de plage devant le 176, chemin de la Pointe
- Ministère de la culture : citation du 107, chemin des Jésuites

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 août 2022**

22. Période de questions

23. Dates des prochaines rencontres

- Rencontre de travail : 30 août à 19h
- Rencontre de conseil : 6 septembre à 20h

24. Levée de l'assemblée

22-08-18

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière